

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

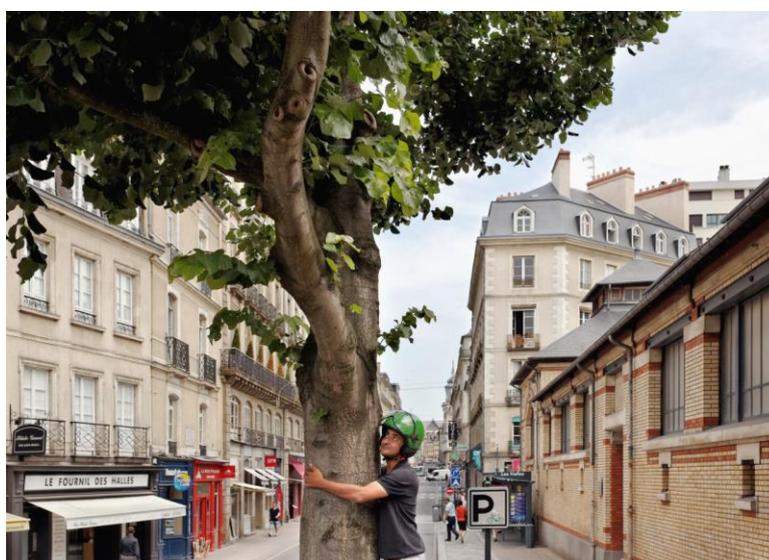
Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 2 mars 2022

Arbre en ville

Journée de l'arbre à Rennes



© Christophe Simonato

Sommaire

- Communiqué de presse – Journée de l'arbre à Rennes
- Enjeux, bienfaits et gestion de l'arbre en ville
- Le patrimoine arboré rennais
- Gestion du patrimoine arboré
- Faire cohabiter l'arbre et la ville
- Les acteurs qui interviennent sur les arbres
- Retour sur la Charte de l'arbre

Interlocuteur**Didier Chapellon***Adjoint à la Maire de Rennes, délégué à la biodiversité*

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 2 mars 2022

Arbre en ville

Journée de l'arbre à Rennes

La Ville de Rennes compte **123 000 arbres** sur son territoire et **30 000 supplémentaires seront plantés d'ici à 2026**. Comme la Maire s'y était engagée, les places, les rues et les jardins du centre-ville font régulièrement l'objet de réaménagement notamment pour lutter contre le changement climatique.

La Charte de l'arbre, qui prévoit des engagements concrets de la Ville et des acteurs publics et privés rennais, vise à sensibiliser, enrichir le patrimoine végétal existant et planter durablement. Elle a été élaborée en collaboration avec la commission "Arbres dans la Ville" émanant du Conseil local de la biodiversité. Lundi 6 décembre 2021, le Conseil municipal de Rennes en a approuvé le contenu.

Mercredi 2 mars 2022, lors de la journée de l'arbre, la Ville de Rennes et ses partenaires se sont engagés en faveur de la Charte de l'arbre : propriétaires fonciers, promoteurs immobiliers, constructeurs, concessionnaires de réseaux, bailleurs sociaux, aménageurs, acteurs associatifs et du monde de la recherche. Au cours de cette journée, **1 500 arbres et arbustes** ont été plantés par les services de la Ville, des écoliers et des habitants.

Le programme de la journée

9 h – 11 h : plantation de 750 plants forestiers (arbres et arbustes) à la Prévalaye - le petit Beaurade avec 23 élèves de CM1 de l'école Moulin du Comte.

11 h – 12 h 20 : signature de la Charte de l'arbre par les partenaires et plantations des derniers chênes de la place de l'Hôtel de Ville avec 14 élèves de CE1 de l'école Guillevic.

12 h 30 – 17 h : plantation de 750 plants forestiers à côté du jardin des Vikings (accès par la rue de Suède).
De 12 h 30 à 13 h 30 : participation d'agents de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole. À partir de 14 h : participation des habitants du quartier, de la MJC de Suède et d'enfants du périscolaire Prévert et Clémenceau.

Les signataires de la Charte de l'arbre

Avec la signature de la Charte de l'arbre, la Ville de Rennes et ses partenaires s'engagent ensemble à accroître et à pérenniser le patrimoine arboré rennais :

- La Ville de Rennes ;
- Les membres de la commission "Arbres en ville" ;

-
- Les acteurs publics et privés rennais parmi lesquels on peut notamment compter (à date) :

Acteurs de la recherche et propriétaires

fonciers :

École des hautes études en santé publique
École européenne supérieure d'art de Bretagne
École nationale supérieure d'architecture de Bretagne
École nationale supérieure de chimie de Rennes
Institut d'études politiques
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Institut national des sciences appliquées
Institut Agro Rennes-Angers
Office national des Forêts
Rennes school of business
Université Rennes 1
Université Rennes 2

Aménageurs :

SEM Territoires

Associations :

Société d'horticulture 35
Vert le jardin
Fibois Bretagne
LPO 35

Concessionnaires de réseaux :

Eau du Bassin Rennais
ENEDIS
ENGIE Solutions (filiales En'Rnov et Enersud)
Orange

Groupements d'entreprises :

La fédération bretonne des travaux publics

Promoteurs immobiliers :

La fédération des promoteurs immobiliers de Bretagne

Propriétaires fonciers :

Le diocèse
La Région Bretagne
CHU

Bailleurs sociaux :

Aiguillon
BSB Les foyers
Keredes
Archipel Habitat

| Les engagements des partenaires

Pérenniser le patrimoine arboré rennais nécessite un engagement collectif. Ainsi, de nombreux acteurs (promoteurs immobiliers, concessionnaires de réseaux, aménageurs, propriétaires fonciers, bailleurs sociaux, acteurs associatifs et de la recherche), adhèrent à cette démarche, aux côtés de la Ville, en signant leurs propres engagements. Des actions concrètes et mesurables seront proposées au regard de ces derniers, au fur et à mesure du temps et des échanges.

Les aménageurs :

- Prendre en compte l'arbre de manière globale sur les projets dès la phase programme
- Préserver au maximum les arbres existants dans les projets lors de la phase étude
- Établir un protocole de chantier permettant de préserver les arbres
- Garantir des conditions de plantation optimum
- Préserver les arbres durant toutes les étapes du chantier

Les acteurs associatifs et de la recherche :

- Mettre à profit les données récoltées sur le patrimoine arboré pour l'action publique
- Sensibiliser ou accompagner techniquement les différents acteurs sur le volet arbre

Les promoteurs immobiliers :

- Caractériser le patrimoine arboré des parcelles dès les premières réflexions d'aménagement
 - Prendre en compte l'arbre dans l'établissement du programme d'aménagement
 - Préserver au maximum les arbres existants lors des études
 - Garantir des conditions de plantation optimum
 - Établir un protocole de chantier permettant de préserver les arbres
 - Préserver les arbres durant toutes les étapes du chantier
-

Les concessionnaires de réseaux :

- Préserver le patrimoine arboré lors des interventions sur les réseaux existants ou lors de conception de nouveaux réseaux
- Permettre la plantation à proximité des réseaux existants dans le respect de leur intégrité

Les bailleurs sociaux :

- Prendre en compte l'arbre dans l'établissement des programmes d'aménagement
- Garantir des conditions de plantation optimum
- Établir un protocole de chantier permettant de préserver les arbres
- Garantir la protection des arbres existant lors des phases de travaux
- Sensibiliser les locataires à l'arbre
- Gérer durablement leur patrimoine arboré

La fédération bretonne des travaux publics :

- Sensibiliser les entreprises de travaux publics adhérentes à la fédération
- Concevoir un mode de faire qui concilie la présence des arbres avec les travaux de voiries ou réseaux divers
- Préserver les arbres lors des interventions à proximité des arbres

Les propriétaires fonciers :

- Développer la canopée sur leur territoire
- Garantir des conditions de plantation optimum
- Préserver les arbres durant toutes les étapes
- Gérer durablement leur patrimoine arboré

| Plantations place de l'Hôtel de Ville

18 arbres plantés

Lors des concertations réalisées à l'automne 2018 dans le cadre de Rennes 2030, les Rennaises et les Rennais ont exprimé leur souhait de voir " plus de nature en ville ". La place de l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une étude détaillée afin de proposer un nouvel espace arboré et végétalisé. L'avant-projet des nouveaux aménagements paysagers a été approuvé par le conseil municipal du 26 avril 2021. Il prévoit la plantation d'arbres en pleine terre, tout en respectant les contraintes liées au patrimoine architectural remarquable de cette place.

Ainsi, 18 arbres sont plantés en ce début du mois de mars, après avoir procédé au remblaiement des fosses creusées par l'Inrap. Ils se répartissent en deux alignements simples sur les rives nord et sud de la place, dans le prolongement des pignons de l'Hôtel de Ville et de l'Opéra.

En concertation avec le Conseil local de la biodiversité, le choix de l'essence d'arbre s'est porté sur le chêne à feuilles de laurier (*quercus imbricaria*), essence que l'on retrouve généralement dans le sud de la France, retenue pour sa compatibilité avec le changement climatique et sa taille adulte adaptée à l'échelle de la place.

D'une hauteur de 2 à 3 mètres à leur plantation, ils atteindront 10 à 12 mètres de haut en taille adulte, d'ici une quinzaine d'années. Leur plantation s'accompagnera d'un traitement paysager composé d'arbustes et de plantes vivaces majoritairement persistantes, ponctués de floraisons légères.



© Rennes Ville et Métropole - Place de la Mairie depuis la rue d'Orléans. Place de la Mairie depuis la rue de Brilhac.

Une place aux multiples usages

Le caractère polyvalent de la place sera conservé pour y maintenir des actions événementielles et aussi accompagner les zones de pause (bancs, emmarchements) qui ceinturent la place. Les fonctionnalités et les accès techniques existant sur la place seront maintenus : conteneurs enterrés, station Le Vélo Star, terrasses, manège, contrôle d'accès, secours, etc.

Coût

Le coût des travaux est évalué à 204 000 €, dont 120 000 € financés par Rennes Métropole (voirie, assainissement, éclairage public, etc.) et 84 000 € par la Ville de Rennes (espaces verts, bornes fêtes).

Les étapes de l'aménagement

- Février 2022 : remblaiement des fosses, plantation des arbres et aménagement des pieds d'arbre
- Mars 2022 : travaux de reprise des sols (pavage et reprise des fosses de plantation) ;
- Avril 2022 : traitement des plantations en pied d'arbre et repose du mobilier urbain ;
- Mi-avril 2022 : fin prévisionnelle des travaux.

Pratique

- Lien vers la [Charte de l'arbre](#)
 - Lien vers le [communiqué de presse du 20 janvier 2022](#) relatif au diagnostic archéologique
-

Enjeux, bienfaits et gestion de l'arbre en ville

L'enrichissement du patrimoine végétal vise à améliorer le cadre de vie, mais aussi à adapter le milieu urbain au réchauffement climatique. Accueillir davantage d'arbres implique de les entretenir, de les élaguer et d'accepter d'en abattre quand cela est nécessaire : pour lutter contre certaines maladies, maintenir une bonne distance avec les habitations, garantir la sécurité, réaliser des aménagements.

Les arbres constituent un atout majeur pour limiter le réchauffement climatique. Ils contribuent également à préserver la biodiversité et l'écosystème, à améliorer la qualité de l'air en compensant les émissions de carbone, et à lutter contre l'imperméabilisation des sols.

Les habitants des villes sont en première ligne face à cette hausse des températures. Les aménagements urbains s'attachent donc à réduire les îlots de chaleur et à créer des lieux de respiration et des espaces frais et ombragés pour les habitants. La végétalisation des quartiers a un effet direct sur l'environnement, mais également sur la qualité de vie et la santé des habitants.

Rennes a toujours veillé à se développer sans s'étaler à perte de vue, pour préserver la ceinture verte qui l'entoure, tout en s'employant à favoriser l'accès permanent des habitants à la nature. Les Rennaises et les Rennais disposent aujourd'hui de **76 m² d'espaces verts par habitant**. **En 2030, 90 % de la population** de notre ville vivra à **moins de cinq minutes d'un espace naturel**.

| Mille et un avantage des arbres en ville

Gardien de la biodiversité

L'arbre constitue un socle de la biodiversité : il est un refuge pour certaines espèces via ses cavités, fissures et ramifications. Il est aussi un mets de choix... Ses feuilles, fruits, bourgeons, branches, mais aussi son écorce ou sa résine sont source de nourriture pour les oiseaux, insectes et micromammifères. Ainsi, chaque arbre constitue un écosystème complexe.

Les arbres morts n'ayant plus de valeur économique ou esthétique, doivent cependant être conservés sur site. En effet, même mort ou en décomposition, l'arbre reste essentiel pour de nombreux êtres vivants : les champignons s'y développent et les insectes y creusent des abris tandis que d'autres taxons s'en nourrissent.

Acteurs incontournables du paysage

Regroupés dans des espaces verts, plantés le long de la voirie ou isolés, les arbres sont fortement présents sur le domaine public mais aussi sur des espaces privés. Bien commun, ils s'intègrent dans le paysage urbain. Ils en sont une des composantes. De multiples formes, hauteurs et couleurs, ils embellissent et rendent plus agréable la vie en ville en créant des ruptures au sein du paysage bâti.

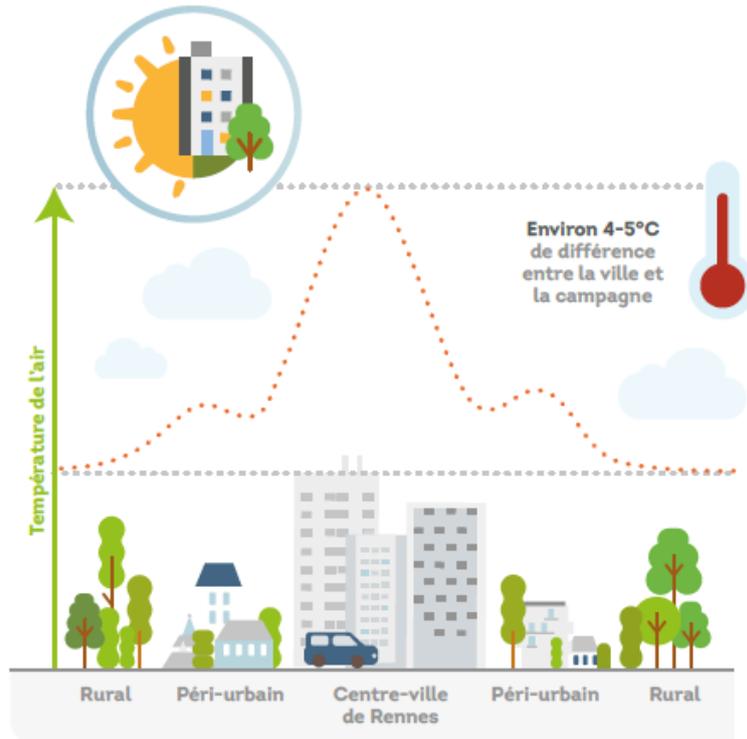
Pourvoyeurs de services écosystémiques

Les services écosystémiques sont les multiples avantages que la nature apporte à la société, rendant la vie humaine possible et agréable. Tous les végétaux rendent des services écosystémiques, mais c'est bel et bien l'arbre qui est le plus souvent cité comme acteur pouvant contribuer à une politique d'adaptation climatique.

Climatiseurs

Les villes sont de plus en plus soumises à des périodes caniculaires ayant un impact sur le bien-être des citoyens et représentant un danger pour les plus sensibles. Ces chaleurs sont amplifiées par le phénomène des îlots de chaleur urbain. Ces derniers correspondent à un important écart de température entre la ville et la campagne, notamment la nuit. Particulièrement gênant en période caniculaire, ce phénomène existe

tout au long de l'année. Il est lié à la présence de bâti plus nombreux et à la moindre quantité de nature en ville qu'en milieu rural. Les surfaces minérales emmagasinent la chaleur le jour et la libèrent la nuit. Il fait donc plus chaud en ville qu'à la campagne. Ce phénomène peut être amplifié en fonction de la morphologie urbaine.



Régulateurs du climat

L'arbre limite les phénomènes thermiques d'îlots de chaleur en rafraîchissant l'air ambiant et en le rendant plus humide. L'arbre puise de l'eau dans le sol et la libère dans l'air par les feuilles. L'ombre qu'il projette sur son environnement immédiat limite les hausses de température. De plus, les arbres séquestrent les gaz, notamment le carbone, principal gaz à effet de serre anthropique, responsable de l'augmentation des températures. Grâce à cette action de puits de carbone, les arbres s'érigent donc en précieux alliés contre le changement climatique.

Capteurs de pollutions

Dans les villes, les strates arborées constituent, dans une certaine mesure, un filtre pour les particules atmosphériques – dont les particules fines, en suspension dans l'air – et absorbent des polluants. Ces effets ont été démontrés mais sont faibles et varient en fonction du type de feuillage et de la position des arbres par rapport au vent et à la source de pollution.

Protecteurs des sols

Aujourd'hui en ville, nos sols sont de plus en plus imperméabilisés. Cela entraîne l'assèchement des sols, car l'eau ne s'y infiltre plus : elle ruisselle jusque dans les réseaux, et par ailleurs emporte de nombreux polluants (hydrocarbures, micropolluants) qui termineront dans le milieu naturel. Cette imperméabilisation peut également provoquer des inondations lorsque le volume d'eau à évacuer devient trop important. Les arbres et la végétation créent des points d'infiltration et jouent ainsi un rôle important dans la gestion des eaux de pluie en retenant l'eau via les racines comme une éponge. Ainsi, associer aménagement paysager et infiltration de l'eau pluviale est un enjeu majeur pour la ville de demain. Planter sur le chemin de l'eau doit être un principe structurant des futurs projets d'aménagements pour les rendre plus perméable et durable.

Le patrimoine arboré rennais

Le patrimoine arboré rennais correspond à l'ensemble des arbres présents sur le territoire public ou privé. L'utilisation de ce terme renvoie à la richesse qu'engendrent ces arbres et à l'héritage qu'ils représentent.

Une projection dans le temps long

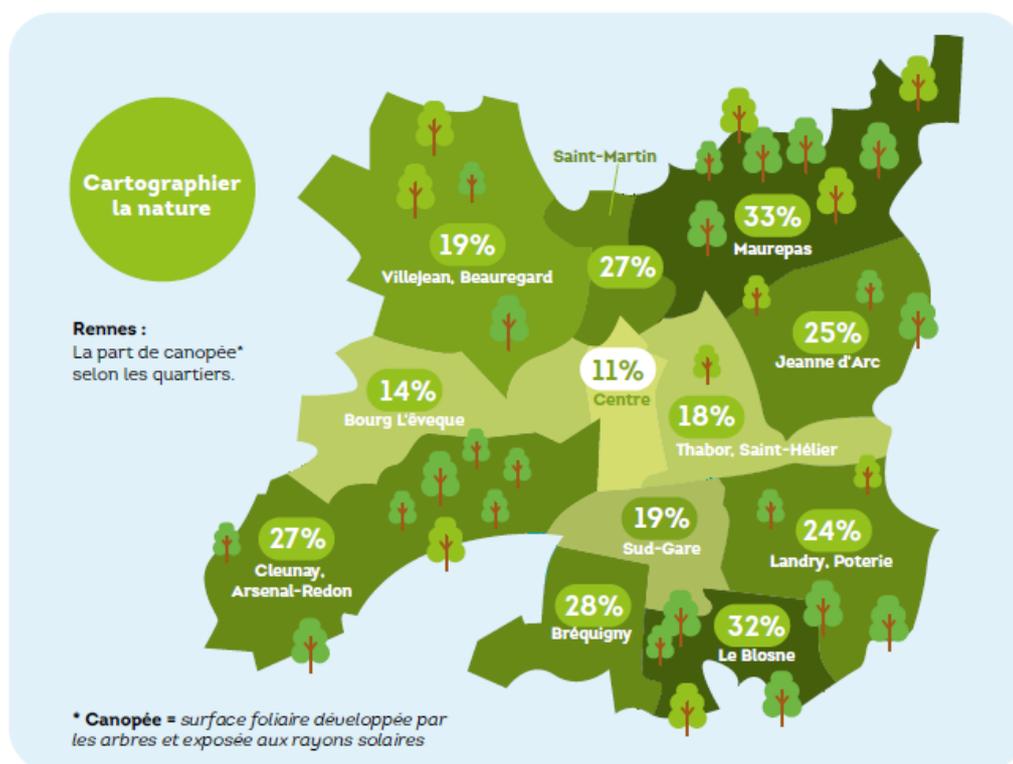
Faire pousser un arbre implique de se projeter dans le temps long, au-delà de la temporalité plutôt courte d'un projet, qui ne prend pas forcément en compte la croissance lente du végétal. Les décisions d'abattage doivent intégrer le fait que, lorsque l'on coupe un vieux sujet, il faut attendre plusieurs décennies après de jeunes plantations pour retrouver l'envergure du patrimoine initial.

Les arbres centenaires survivent à de profondes modifications de leur environnement, en essayant de s'adapter au milieu et en réagissant aux menaces qu'ils subissent.

La qualité des sols permet de sélectionner les nouveaux arbres qui s'intégreront au mieux dans le paysage, en respectant le rythme du vivant. L'essence que l'on plante maintenant sera jeune adulte à la fin de ce siècle, mais quel sera alors le climat rennais ? La place dont il dispose sera-t-elle suffisante pour le développement futur de ses racines et de ses branches ?

L'arbre sur le domaine privé

31 % de la canopée rennaise est privée. La préservation de ces arbres chez les particuliers est donc un enjeu fort qui passe notamment par la réglementation mais aussi par la sensibilisation.



Quelques chiffres

Il y a environ **130 000** arbres sur le domaine public à Rennes.

35 000 Arbres de boisement

70 000 Arbres d'ornement

23 500 Arbres d'accompagnement de voirie

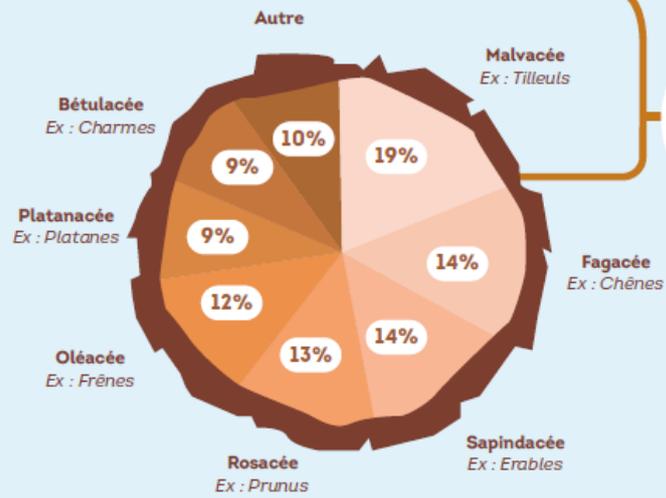
Les arbres d'accompagnement de voirie

325 km

Dont 9,5 km d'anciennes haies bocagères – sont plantés, soit 63 % de la voirie.

518 km

De voirie à l'échelle de la ville de Rennes



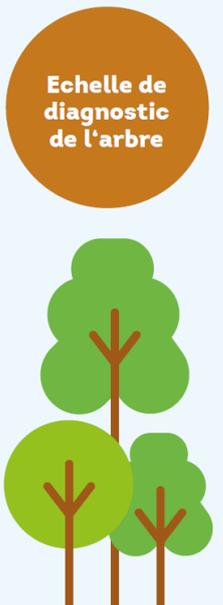
Gestion du patrimoine arboré

Les contraintes urbaines demandent une gestion particulière des arbres afin de prévenir les gênes qu'ils pourraient occasionner ou le danger qu'ils pourraient représenter pour les citoyens.

Si l'élagage est l'acte le plus couramment effectué, il est parfois inéluctable de procéder à l'abattage des sujets malades, vieillissants ou mal placés. Toutefois, l'objectif est bien de donner une vraie place au végétal et à l'arbre dans les nouveaux aménagements pour qu'ils puissent se développer avec le moins d'interventions humaines possible. D'où l'importance, dès la conception du projet, d'imaginer le futur de l'arbre (quelle forme et quelles dimensions aura-t-il ? comment sera-t-il conduit ?). L'arbre est un être vivant, qui se développe et va tenter de s'adapter à son environnement le plus souvent hostile, en ville.

Les aménagements doivent intégrer ce caractère évolutif et anticiper ces besoins futurs : espace pour se développer en aérien et en souterrain, approvisionnement en eau et en éléments nutritifs. Des diagnostics sanitaires, autour de 8 000 par an, sont effectués sur les arbres d'alignement et d'ornement. Ils permettent de proposer un mode de suivi garantissant la meilleure sécurité des habitants.



	NOTE		CONTRÔLE
Echelle de diagnostic de l'arbre 	10	Arbre sain, de bonne croissance	Tous les 7 ans
	9		
	8		
	7	Arbre présentant des symptômes mineurs pouvant évoluer et présenter des risques	Tous les 4 ans
	6		
	5		
4	Arbre présentant des symptômes majeurs et irréversibles, nécessitant une surveillance accrue (intervention à moyen terme)	Tous les 2 ans	
3			
2			
1	Conservation du fût et mise en totem pour la biodiversité	Tous les ans	

L'importance de la taille

L'arbre dans son milieu naturel n'a pas besoin d'être taillé. Cependant en ville, le passage des bus, des ordures ménagères ou des secours doit être garanti. Les branches ne doivent pas toucher les façades et la visibilité routière doit être également assurée. Il est donc nécessaire de tailler régulièrement les arbres, tout en étant très précautionneux puisque cette intervention provoque une brèche pour des pathogènes pouvant fragiliser à court terme les sujets. L'arbre se remet plus facilement lorsque les tailles sont effectuées sur du bois de faible diamètre. Des tailles fortes et répétées compromettent la pérennité d'un sujet.

Le renouvellement

Un arbre citadin le long des voies vit en moyenne une cinquantaine d'années. Son espérance de vie est altérée par les diverses contraintes de la ville qui le rendent vulnérable aux maladies et aux parasites. Le renouvellement partiel par de jeunes sujets de certains alignements est essentiel pour éviter le dépérissement général et précoce des arbres en ville.

Les éclaircies

Dans certains aménagements de voirie, la place que prendrait l'arbre adulte n'a pas été prise en compte. Résultat, les plantations très denses empêchent le développement de sujets du fait de la forte compétition

pour rechercher de la lumière. Dans ce cas, des opérations d'éclaircies doivent être réalisées, en prélevant par exemple un arbre sur deux. Cette opération est alors bénéfique pour les plantations : étant moins nombreux, il y a moins de compétition entre les arbres et leur développement est pérennisé.

La diversification des essences et des associations végétales

Depuis longtemps, la norme est aux alignements d'arbres monospécifiques le long des routes. Ainsi, quand un pathogène s'attaque à un sujet, tous sont rapidement touchés. C'est notamment le cas avec le chancre coloré, qui a entraîné des abattages d'alignements entiers de platanes dans le sud de la France. Diversifier les essences est donc primordial, et encore plus à l'heure du changement climatique qui tend à favoriser la prolifération de nouveaux pathogènes et parasites. Sans oublier que ce changement climatique modifie la répartition géographique des espèces : les espèces adaptées au climat breton d'aujourd'hui le seront-elles toujours sous le climat incertain de demain ?

La diversité génétique doit donc être recherchée. Elle peut s'obtenir de deux façons : travailler avec le végétal « flore locale » dont les modes de collecte de semences sont garants d'une diversité génétique ou bien diversifier les origines géographiques des arbres plantés.

Il ne faut pas oublier que l'arbre s'inscrit dans un écosystème plus vaste : il est en interaction avec de nombreuses autres espèces animales et végétales. Il est un maillon de ce système qui par ses équilibres, doit rester fonctionnel. Ainsi, pour préserver les associations végétales, il est essentiel de favoriser les plantations multi-strates, connectées avec l'environnement proche, offrant une multitude de gîtes et de nourritures pour la faune urbaine.

Faire cohabiter l'arbre et la ville

La nécessité du végétal en ville a, par bien des aspects, de nombreuses fois été démontrée. Sa présence est primordiale mais elle est souvent fragilisée. La ville engendre de nombreuses pressions sur l'arbre et son environnement, rendant la survie de l'arbre difficile. À l'inverse, l'arbre est un être-vivant qui engendre de nombreuses contraintes pour le fonctionnement de la ville. Ainsi, l'arbre et la ville doivent cohabiter pour garantir un cadre de vie agréable sans empêcher l'évolution du milieu urbain. Cela nécessite une réflexion plus globale et intelligente des aménagements pour planter le bon arbre au bon endroit.

Un être vivant ayant des besoins

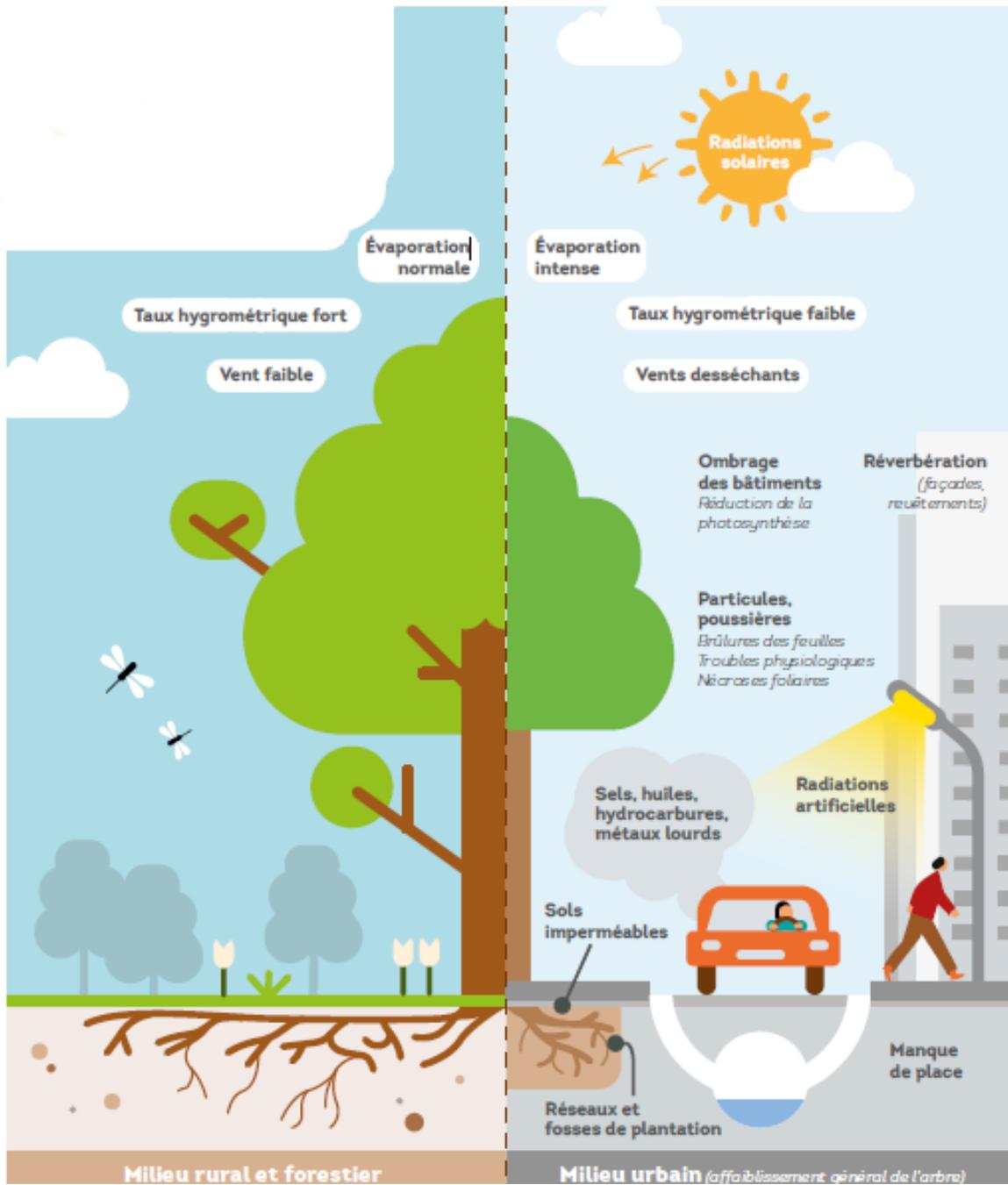
Les difficultés rencontrées par l'arbre en ville sont majoritairement liées aux conditions offertes par le sol. En effet, l'espace dédié au développement de son système racinaire est souvent très limité par rapport à la surface qu'il occuperait en forêt et les essences choisies sont généralement trop volumineuses par rapport aux dimensions des fosses. Il est donc recommandé de planter les arbres dans des tranchées plutôt que des fosses individuelles – ou alors celles-ci doivent être assez grandes pour le développement des racines – et d'adapter le volume du sol disponible à l'essence. Réciproquement, il faut adapter l'essence au volume disponible.

Le manque d'eau et de minéraux entraîne aussi des perturbations, et parfois un dépérissement précoce des arbres. Un tassement superficiel engendré par le piétinement ou le passage de véhicules en est souvent la cause. La mise en œuvre de mélange terre-pierre peut alors être une solution : ce mélange, composé d'environ 70 % de pierres concassées, forme un squelette incompressible dans lequel des espaces lacunaires accueillent la terre végétale, favorisant ainsi la circulation de l'eau et de l'air.

Un être vivant contraint et contraignant en milieu urbain

En ville, les aménagements nécessaires aux modes de vie ont indirectement et inévitablement de réels impacts sur les arbres en ville vis-à-vis :

- de la circulation ;
- des commerces et habitations ;
- des réseaux souterrains (eau, gaz, chauffage, etc.) et aériens (électricité, etc.) ;
- des stationnements.



Un être vivant contraint et contraignant en milieu urbain

Les acteurs qui interviennent sur les arbres

D'après l'Audiar, **69 % de la canopée rennaise est publique et 31 % est privée**. Afin d'aboutir à une politique de gestion et de plantation visant à pérenniser les arbres dans la ville, il est essentiel qu'acteurs publics et privés travaillent de concert.

Ville de Rennes et Rennes Métropole

Acteurs propriétaires et gestionnaires du patrimoine arboré appartenant au domaine public

L'ensemble des arbres se trouvant sur l'espace public rennais est géré par la Direction des jardins et de la biodiversité de la Ville de Rennes. Une équipe dédiée assure le suivi et veille à leur protection. Différents services de la Ville et la Métropole ont cependant un impact sur le patrimoine arboré. Par exemple, le service aménagement préserve autant que possible les arbres existants et veille à la plantation de nouveaux sujets dans leurs projets. C'est également le cas de la Direction de la voirie qui prend en compte l'arbre et le système racinaire lors de requalification des voiries plantées.

Promoteurs, entreprises, bailleurs sociaux

Constructeurs

La construction d'un bâtiment doit tenir compte des arbres existants et les préserver autant que possible. Elle intègre également de nouvelles plantations.

Concessionnaires de réseaux

Acteurs liés indirectement à l'arbre en ville

Les fournisseurs d'énergies, d'internet, de téléphone... sont les gestionnaires et les propriétaires de réseaux situés près ou en dessous des arbres. Leurs interventions doivent être réfléchies pour préserver l'intégrité des arbres en place.

Aménageurs, paysagistes concepteurs, architectes

Aménageurs de l'espace public

Dans le cadre des opérations d'aménagement, les paysagistes et urbanistes intègrent les arbres existants comme des éléments du projet et planifient de nouvelles plantations.

Bureaux d'étude, recherche, associations

Experts et acteurs de la recherche

Qu'ils soient écologues ou géographes, sociologues ou cartographes, différents chercheurs sont amenés à travailler sur le sujet de l'arbre en ville ou bien à développer des outils mobilisables sur cette thématique. Ainsi, il est possible de s'appuyer sur leurs résultats scientifiques pour développer des outils réglementaires et techniques au profit des arbres dans la ville. Les bureaux d'étude mettent leur expertise au service des arbres. De ce fait, ils réalisent des diagnostics sur l'état sanitaire des arbres, notamment en aide à la décision pour leur conservation. Les associations naturalistes d'habitants militent pour l'abattage d'arbres gênants ou, au contraire, pour leur préservation.

Copropriété, grands propriétaires fonciers, particuliers

Acteurs propriétaires et gestionnaires du patrimoine arboré appartenant au domaine privé

Chaque propriétaire aménage son terrain comme il le souhaite dans le respect des obligations réglementaires et en ayant à l'esprit que ses arbres contribuent au patrimoine arboré de la ville.

Retour sur la Charte de l'arbre

La Charte de l'arbre, qui prévoit des engagements concrets de la Ville et des acteurs publics et privés rennais, vise à sensibiliser, enrichir le patrimoine végétal existant et à planter durablement en tenant compte du changement climatique. Elle a été élaborée en collaboration avec la commission "Arbres dans la Ville" émanant du Conseil local de la biodiversité. Lundi 6 décembre 2021, le Conseil municipal de Rennes en a approuvé le contenu.

Lors de l'élaboration de la Charte, il est à noter la très grande implication des habitants, des associations, des institutions et des acteurs de l'aménagement. La Charte de l'arbre a été élaborée au sein de la commission « Arbre en ville » émanant du Conseil local de la biodiversité. Cette commission est une instance indépendante qui rassemble des représentants citoyens, universitaires, associatifs et institutionnels.

En signant cette charte, l'ensemble des acteurs (propriétaires fonciers, promoteurs immobiliers, constructeurs, concessionnaires de réseaux, bailleurs sociaux, aménageurs, acteurs associatifs et du monde de la recherche), s'engage collectivement autour de la préservation de l'arbre à Rennes.

Cette charte réaffirme la place centrale des arbres, et plus largement des parcs, des prairies, des jardins familiaux et partagés, des potagers et des vergers dans le paysage de notre ville. Les acteurs publics et privés, mais aussi les habitants, sont invités à se servir de la Charte pour contribuer à la préservation et à l'extension de ce pan vivant du patrimoine rennais.

| Le projet de la Charte de l'arbre

Il découle du double constat suivant :

- La prise de conscience de l'intérêt de l'arbre en ville pour les multiples services rendus.
- La nécessité de disposer d'outils permettant de fédérer les nombreux acteurs pour la préservation et de l'augmentation du patrimoine arboré.

La Charte de l'arbre a été réfléchi pour répondre à deux objectifs principaux :

- Augmenter le patrimoine arboré en créant de nouvelles plantations durables dans les nouveaux aménagements
- Intégrer pleinement le patrimoine arboré existant pour tous les travaux et lors des nouveaux aménagements sous le prisme de la logique « Eviter - Réduire - Compenser » (ERC) :
 - o Éviter tous les dommages sur les arbres (abattages, mutilations, impacts indirects etc.)
 - o Réduire les impacts sur le patrimoine arboré si certains dommages n'ont pas pu être évités
 - o Compenser les abattages d'arbres qui n'ont pas pu être épargnés.

| Concertation et partage d'informations

Engagée en mai 2019, la démarche de concertation et de partage d'informations a plusieurs objectifs :

- Partager une culture commune de l'arbre en ville en présentant l'intérêt pour le milieu urbain, mais aussi les contraintes induites ;
- Disposer d'un diagnostic partagé de la présence de l'arbre en ville à travers les travaux de l'Audiar, la collaboration des universités, les outils de gestion de la ville de Rennes, etc.